

Niveau des droits devant être acquittés par les médias et les observateurs pour 2023-2024

Préparé par : Le Secrétariat

1. Introduction

- 1.1. Ce rapport contient une proposition sur les droits devant être acquittés par les observateurs aux réunions de la CBI pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

2. Droits applicables aux gouvernements non membres et aux observateurs intergouvernementaux

- 2.1 Les observateurs des gouvernements non membres et des organisations intergouvernementales paient actuellement 800 £ pour assister aux réunions de la CBI. Il est recommandé que ce montant augmente en fonction du taux d'inflation composé prévu au Royaume-Uni¹ (7,4% en 2022, 4,0% in 2023 et 1,5% in 2024). Les droits seraient donc les suivants :

Droits actuels pour la 68^{ème} réunion en 2022 : Droits proposés à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- 835 £ par personne
- 947 £ par personne

3. Droits à acquitter par les observateurs des organisations non gouvernementales (ONG)

- 3.1. Depuis 2008, les droits des ONG ont augmenté en fonction de l'inflation au Royaume-Uni. Il est proposé que les droits d'inscription des ONG augmentent à nouveau en fonction du taux d'inflation composé escompté au Royaume-Uni. Les droits d'enregistrement des ONG seraient fixés comme suit :

Droits actuels pour la 68^{ème} réunion en 2022 :

Droits proposés à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- 628 £ pour le premier observateur et
- 309 £ pour chaque observateur supplémentaire d'une ONG
- 712 £ pour le premier observateur et
- 350 £ pour chaque observateur supplémentaire d'une ONG

- 3.2. Les droits d'inscription couvrent la réunion biennale à laquelle ils se rapportent et toute autre réunion de la Commission ou de ses groupes subsidiaires dans l'intervalle qui précède la réunion biennale suivante.

- 3.3. Les interprètes des ONG pour les langues autres que le français, l'espagnol ou le japonais ne sont pas soumis au paiement de droits car l'interprétation dans ces langues est assurée par la Commission pour tous les délégués et observateurs.

4. Droits à acquitter par les médias

¹ Calcul : L'inflation prévue au Royaume-Uni pour 2022, 2023 et 2024 est respectivement de 7,4 %, 4,0 % et 1,5 % : 835 £ x 1,074 x 1,040 x 1,015 = 947 £ (arrondi)

4.1. À la suite de l'accord de la Commission lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, la participation des médias est gratuite.

5. Recommandation

5.1. À compter du 1^{er} janvier 2023, les frais suivants seront augmentés en fonction du taux d'inflation composé du Royaume-Uni :

- Les droits devant être acquittés par les gouvernements non membres et les organisations intergouvernementales en tant qu'observateurs sont portés à 947 £.
- Les droits devant être acquittés par les ONG :
 - 712 £ pour le premier observateur d'une ONG
 - 350 £ pour chaque observateur supplémentaire.
- L'accès des médias à la réunion reste gratuit.